


Octobre 2019

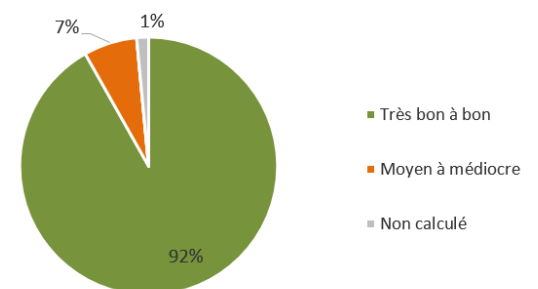
Indices de la qualité de l'air

En octobre, la qualité de l'air en Hauts-de-France est restée similaire au mois de septembre passant de 94 % d'indices « très bons à bons » à 92 % en octobre.

Durant ce mois, 7% des indices ont été « moyens à médiocres ». À noter que 1% des indices n'ont pu être calculés.

Par comparaison à la même période en 2018, la qualité de l'air s'est améliorée. En octobre 2018, 84% des indices étaient « bons à très bons », 16% des indices étaient « moyens à médiocres ».

Indice Atmo - Octobre 2019 - Hauts-de-France



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (SO₂, NO₂, O₃, PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc.

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	110,1	St Pol/Mer (59) Proximité industrielle	02/10 à 21h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	99,4	Beauvais Dr. Lamotte (60) Proximité automobile	03/10 à 18h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	92,5	Sangatte (62) Périurbaine	13/10 à 19h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	42,2	Arrest (80) Rurale	04/10	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	28,3	Calais Berthelot (62) Urbaine	31/10	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution de l'air

Il n'y a eu aucun épisode de pollution durant le mois d'octobre.

A noter que l'incendie sur le site industriel d'Interor à Calais (62) du 23 octobre n'a pas eu d'incidence sur les mesures de fond de la qualité de l'air.

Lire la note d'analyse : https://www.atmo-hdf.fr/joomlatools-files/docman-files/Rapport_et_synthese_etudes/Note_incendie-Interor_2019-10-23.pdf

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)